

RYANAIR

ILS PILLENT L'ÉTAT, ON LES SUBVENTIONNE !

La compagnie irlandaise, installée en France depuis dix-sept ans, a contourné le droit du travail et s'est affranchie de l'Urssaf. Condamnée par la cour d'appel d'Aix-en-Provence pour "travail dissimulé", elle continue, pourtant, de bénéficier de la complaisance des autorités françaises. **PAR PHILIPPE ENGELS**

Pile, je gagne ; face, tu perds. Depuis son arrivée en France il y a dix-sept ans, la compagnie à bas coût Ryanair joue au bonneteau avec la République. D'un côté, elle tend sa sébile aux autorités pour obtenir un maximum d'argent public, arguant qu'à chaque fois que ses avions se posent sur le tarmac d'un petit aéroport l'économie locale en profite. Et, de l'autre, les dirigeants du transporteur, installés à Dublin, s'ingénient à pondre des montages juridiques tarabiscotés pour contourner notre droit du travail et s'affranchir de l'Urssaf. Les subventions, oui ! Le respect de la loi, non ! Schizophrénie bien choisie...

"CONTRIBUTIONS"

Le 28 octobre dernier, la cour d'appel d'Aix-en-Provence a porté un coup dur à l'irlandais, en réaffirmant sa culpabilité pour « travail dissimulé ». Les peines prononcées en première instance ont elles aussi été confirmées : 200 000 € d'amende et 8,1 millions d'euros de dommages et intérêts à verser aux organismes sociaux, comme l'Urssaf, la Caisse de retraite du personnel navigant ou Pôle emploi. A l'issue de longs mois de surveillance, la police avait mis

au jour la combine : les avions siglés de la fameuse harpe jaune étaient basés à Marseille, le personnel de bord résidait dans les environs, mais les contrats de travail irlandais (avec des charges patronales bien inférieures à celles appliquées en France) court-circuitaient notre code du travail. Au début de l'été, *Marianne* avait même retrouvé certaines hôtesses et stewards parqués en toute discrétion dans un camping de Vitrolles !

La compagnie n'en mène pas large non plus à Beauvais, son bastion francilien depuis 1997, où elle assure 80 % du trafic. En effet, la Commission européenne s'apprête à rendre son verdict sur la légalité des subventions publiques dont a bénéficié l'irlandais pour s'implanter dans l'Oise. Ces subsides ont-ils été de nature à fausser la concurrence ? Une vraie patate chaude : attendue avant l'été, la décision a finalement été refléée à la nouvelle équipe de Jean-Claude Juncker. La sanction pourrait être corsée. Dans le premier rapport d'enquête transmis le 30 mai 2012 à un Laurent Fabius tout juste intronisé au Quai d'Orsay, la Commission émettait des « *doutes* », des « *doutes sérieux* », et même de « *forts doutes* », sur les accords conclus depuis plus de quinze ans entre Ryanair, la chambre de commerce

et d'industrie (CCI) de l'Oise et la Société aéroportuaire de gestion et d'exploitation de Beauvais (Sageb), contrôlée à 51 % par la CCI.

Comme le rappelle la Commission, les traités européens interdisent « *les aides accordées par les Etats, ou au moyen de ressources d'Etat sous quelque forme que ce soit, qui faussent ou qui menacent de fausser la concurrence en faveur de certaines entreprises ou de certaines productions* ». Avant de préciser : « *Toute aide illégale pourra faire l'objet d'une récupération auprès de son bénéficiaire.* » Ce document de 71 pages disponible sur Internet – cote C (2012) 3263 – comporte un certain nombre de blancs lorsque sont mentionnées des informations protégées par le secret professionnel. C'est l'usage. Mais *Marianne* a eu accès à la version non censurée. Voici donc, par le menu, le montant exact des fonds publics encaissés à Beauvais par cette firme prospère – 750 millions d'euros de bénéfice net attendus cette année –, qui enfreint sciemment et de manière répétée le droit du travail français.

Les « *contributions* » – c'est le terme – octroyées à Ryanair par la CCI de l'Oise, puis par la Sageb, se sont élevées entre 2001 et 2010 à 11,51 millions d'euros au total, avec des pics en 2009 (1,53 million) et 2010 (1,56 million). Que

EXCLUSIF

A Beauvais, Ryanair s'est gavé d'argent public



Source : Rapport de la Commission européenne, 2012 (version non publique)

recouvrent-elles ? Des « aides marketing », dont les autorités françaises ont nié l'existence, alors que plusieurs courriers échangés entre la CCI et la compagnie l'attestent. Pour chaque passager transporté depuis Beauvais sur une nouvelle liaison ou selon une nouvelle fréquence, Ryanair a reçu sur la période entre 6,70 et 11 € d'argent public. Ce n'est pas tout : chaque nouvelle fréquence d'un même vol a donné lieu au versement forfaitaire de 160 000 € la première année de sa mise en route, 140 000 € la deuxième et 100 000 € la troisième.

RABAIS IMPORTANTS

Mieux : un « intéressement au développement du trafic » a été gentiment accordé à la compagnie. Officiellement, pour l'encourager à ouvrir de nouvelles lignes, vers Pau, Edimbourg, Marrakech ou Séville, par exemple. Et hop : 2 € par passager supplémentaire en 2010, puis 3,5 € en 2011, aux frais du contribuable. Le hic ? Dans le contrat de services aéroportuaires du 19 février 2002, en vigueur jusqu'en 2012, il n'est stipulé nulle part que

« les subventions accordées à Ryanair l'aient été en considération de l'ouverture de nouvelles liaisons, ou de l'opération de nouvelles rotations », pointe la Commission. Un simple oubli ? Ou une volonté manifeste de dérouler le tapis rouge à l'irlandais, sans se soucier du retour sur investissement ?

En sus de ces aides directes, le roi du *low cost* a également bénéficié d'importants rabais sur les taxes facturées par l'aéroport. Ainsi, selon la chambre régionale des comptes de Picardie, « les remises sur redevances passagers et d'atterrissage accordées à Ryanair ont été de 2,46 millions d'euros en 2004 et de 1,5 million d'euros en 2005 », peut-on lire dans le rapport. Des chiffres « inexacts », d'après les autorités françaises. Allons bon : voilà que l'Etat ne fait plus confiance à ses propres magistrats chargés de vérifier l'usage des deniers publics...

On voit mal comment l'affaire pourrait se régler à l'amiable. D'autant que la Commission a déjà tancé des petits aéroports comme Pau, Angoulême ou Nîmes pour leur complaisance envers la compagnie à bas coût. Le symbole

"AIDES MARKETING"

Entre 2001 et 2010, pour chaque passager transporté, la compagnie a reçu entre 6,70 € et 11 € d'argent public.

est autrement plus fort à Beauvais, base historique de Ryanair et plaque tournante de son business tricolore, à 60 km de Paris.

Pourtant, le directeur délégué du Syndicat mixte de l'aéroport de Beauvais-Tillé (Smabt), qui supervise l'activité de l'aéroport, Franck Jozek, dit attendre avec sérénité la décision de l'exécutif européen. Même son de cloche au siège de Ryanair. « Nous sommes convaincus que l'Union européenne estimera l'accord conclu à Beauvais conforme aux règles de concurrence », assure à Marianne un porte-parole. Et si ce n'est pas le cas, Michael O'Leary, le fantasque patron, pourra toujours ouvrir son parachute préféré : si on m'oblige à payer, je m'en vais ! Un chantage à l'emploi qui a le don de tétaniser les politiques locaux. A Marseille, le sénateur-maire Jean-Claude Gaudin a remis la médaille de citoyen d'honneur à la compagnie quinze jours après sa première condamnation pour « travail dissimulé » ! L'élu local Gaudin encense une entreprise qui contourne la loi dont l'élu national Gaudin devrait être le garant... Cherchez l'erreur. Et rendez l'argent ! ■

ryanair